

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Code du produit : 000000002050003769

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : PNJA-K89J-G00K-CD2T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings France SAS
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-ry
60480 Breuil-Le-Sec
France

Adresse de contact:

BASF Belgium Coordination Center
Comm. V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 Waterloo
Belgium

Téléphone: +31 26 371 71 71
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
		H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	:	Prévention:
		P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
		P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
		P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
		P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

| diacrylate de tripropylèneglycol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, esterifiés avec l'acide acrylique
oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine
Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide (P2O5)
ester à base de propylidyne triméthanol, éthoxylé, acide acrylique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique insaturée
charges
solvant organique
pigment
composés non organiques
composés organiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acrylate d'uréthane polymérique	123904-10-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 7 - < 10
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 7 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0 Date de révision: 13.10.2025 Numéro de la FDS: 0000000020500037 69 Date de dernière parution: 06.08.2025
Date de la première version publiée: 31.03.2025

	01-2119471330-49	(Système nerveux central) EUH066	
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 5 - < 7
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43, 01-2119943742-35	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 3 - < 5
diacrylate de tripropylèneglycol	42978-66-5 256-032-2 607-249-00-X 01-2119484613-34	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 3 - < 5
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, estérifiés avec l'acide acrylique	55818-57-0 500-130-2 01-2119490020-53	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	162881-26-7 423-340-5 015-189-00-5	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 2 - < 2,5
Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique	84170-74-1 01-2119970213-43	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2
phosphate de zinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité	>= 1 - < 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplisage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

		aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide (P2O5)	1187441-10-6	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 0,5 - < 1
ester à base de propylidyne triméthanol, éthoxylé, acide acrylique	28961-43-5 500-066-5 01-2119489900-30	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,5 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
oxyde de diméthyle	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 25 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact avec la peau, éviter l'exposition directe à la lumière du soleil ou à tout autre rayonnement UV qui augmenterait la sensibilisation de la peau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

ophtalmologue.
Appeler immédiatement un médecin.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter une exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources de lumière UV qui pourraient augmenter la sensibilité de l'oeil.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.
Pour le personnel non urgentiste:
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Pour les intervenants d'urgence:
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037	Date de la première version publiée: 31.03.2025
		69	

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.
Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre de produits chimiques.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Se maintenir loin des initiateurs de radicaux libres, des peroxydes, des substances fortement alcalines et réactives afin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	13.10.2025	0000000020500037	06.08.2025
		69	Date de la première version publiée:
			31.03.2025

d'éviter la polymérisation exothermique.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: aluminium
Matière appropriée: Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique EHD0022, Vernis d'émaillage RDL 50, Peinture séchage four C222A/C221A, résine phénol-époxydique Müller 79/14/3 (CH), Peinture intérieure standard, Vernis d'émaillage Vitalure 745, Vernis durcissant à chaud Valspar HXR008F red, Vernis d'émaillage KNS L-5X

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de diméthyle	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	1.000 ppm 1.920 mg/m3	BE OEL
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	246 ppm 594 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	492 ppm 1.187 mg/m3	BE OEL
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	150 ppm	BE OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0 Date de révision: 13.10.2025 Numéro de la FDS: 0000000020500037 69 Date de dernière parution: 06.08.2025
Date de la première version publiée: 31.03.2025

			712 mg/m3	
butanone	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 15 min	300 ppm 900 mg/m3	BE OEL
		VLE 8 hr	200 ppm 600 mg/m3	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.
Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

Protection de la peau et du corps	: Protection préventive de la peau Porter une combinaison et des bottes jetables résistantes aux produits chimiques. Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
Protection respiratoire	: Appareils de protection respiratoires adéquats: Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2 Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
Mesures de protection	: Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: aérosol
Couleur	: gris
Odeur	: d'éther
Point/ intervalle de fusion	: Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Point/intervalle d'ébullition	: Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Inflammabilité	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

rieure

Point d'éclair	: -12 °C Méthode: ISO 3679 Le point d'éclair est valable uniquement pour la partie liquide se trouvant dans l'aérosol.
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH	: substance / du mélange est un gaz
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 36,0 mm ² /s (23 °C) non déterminé (40 °C)
Temps d'écoulement	: 31 s à 23 °C Section transversale: 4 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur	: 203,0 hPa (20 °C) 682,0 hPa (50 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,216 g/cm ³ (20 °C)
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
-----------	----------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Combustibilité soutenue	:	Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Risque d'éclatement.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Eviter l'éclairage naturel direct. Rayons ultraviolets Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Se maintenir loin des initiateurs de radicaux libres, des peroxydes, des substances fortement alcalines et réactives afin d'éviter la polymérisation exothermique.
-------------------	---	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplisage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

tées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AÉROSOLS (PHOSPHATE DE ZINC , TRIPROPYLENEGLYCOL DIACRYLATE)
IATA	: AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version 3.0	Date de révision: 13.10.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1

ADR

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
Code de restriction en tunnels	: (D)

RID

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Numéro d'identification du danger	: 23
Étiquettes	: 2.1

IMDG

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: 2.1
EmS Code	: F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 203
Instruction d'emballage (LQ)	: Y203
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 203
Instruction d'emballage (LQ)	: Y203
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Flammable gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 72, 3
---	---

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplisage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

quant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 775,07 g/l
contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037	Date de la première version publiée: 31.03.2025
		69	

Flam. Gas	: Gaz inflammables
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
3.0	13.10.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels.
Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR